



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

communauté de communes

## Renaturation du Coisetan entre Les Mollettes et Laissaud

### Contexte :

Le lac de Sainte Hélène est un atout environnemental et un lieu de vie partagé sur le territoire de Cœur de Savoie, que la Communauté de Communes s'emploie à protéger et à valoriser, dans la continuité des actions engagées par l'ancien Syndicat Intercommunal du Val Coisin.

Le projet de renaturation du Coisetan entre Les Mollettes et Laissaud (présenté dans la plaquette technique ci-jointe) a pour objectif de poursuivre les actions de mise en valeur des milieux en améliorant notamment la diversité écologique du cours d'eau et de ses berges.

### Objectifs principaux :

1. Améliorer la diversité écologique et la qualité habitacionnelle du Coisetan (milieux aquatiques et rivulaires)
2. Améliorer les fonctionnalités du Coisetan en tant que corridor écologique entre l'Isère, le lac de Sainte Hélène et ses zones humides
3. Reconnecter les affluents du Coisetan: ruisseau de la Chanelle et ruisseau du Crêt (Marais du Pré de Gex)
4. Améliorer les fonctionnalités et les échanges latéraux avec le Marais du Pré de Gex
5. Maintenir des zones tampons permettant de limiter les flux d'intrants chimiques depuis les zones agricoles vers le cours d'eau

### Planning prévisionnel :

Le démarrage des travaux est prévu le lundi 21 août 2017 et pour une durée de 3 mois environ, jusqu'à mi-novembre 2017 (excepté intempéries en cours de chantier).

L'intervention débutera par une phase de déboisement située en majeure partie sur le secteur amont (Les Mollettes). Les engins de terrassement interviendront dans un second temps pour diversifier le cours d'eau et reconnecter les affluents. Les arbres seront en partie réutilisés sur place pour les aménagements de diversification et le paillage.

En phase finale, des plantations d'espèces locales et adaptées aux milieux rivulaires seront réalisées afin de restaurer une trame verte (corridor écologique).

### Financement :

Le montant de ces travaux et des études s'élève à environ 270 000 € HT financés avec l'aide de :

- l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse à hauteur de 50 %
- la Région Auvergne Rhône-Alpes à hauteur de 30 % dans le cadre du contrat de corridors Chartreuse-Belledonne

auquel se rajoute l'appui technique du département de la Savoie.

### Contact presse :

Marie Delaunay - Chargée de communication  
communication@cc.coeurdesavoie.fr - 04 57 08 81 85